Québec

Gouvernement du Québec
La ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Québec, le 25 mai 2026

Monsieur Ivan Boileau
Vice-Président exécutif
Partenariats stratégiques et gestion des actifs
QSL International Ltée
961, boulevard Champlain
Québec (Québec) G1K 4J9

Monsieur le Vice-Président exécutif,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire par QSL International Ltée sur le territoire de la municipalité de Sorel-Tracy a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2). Ainsi, vous devez entreprendre la période d'information publique à partir du 10 juin 2026, et ce, jusqu'au 10 juillet 2026.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Vos responsabilités et obligations sont précisées à la section V du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1).

Conformément à l'article 11 du Règlement, vous devez publier un avis annonçant la période d'information publique dans un quotidien ou un hebdomadaire distribué dans la région où votre projet est susceptible de se réaliser. Vous devez également informer la ministre de la date de publication prévue pour cet avis au moins trois jours avant celle-ci en transmettant un courriel à M. Gérard Denis, chargé de projet, à gerard.denis@environnement.gouv.qc.ca et à M^{me} Simone Gariépy, coordonnatrice au dossier, à simone.gariepy@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, selon l'article 20 du RÉEIE, vous devez aussi transmettre une copie de l'avis, tel que publié, dans les cinq jours suivant sa publication à l'adresse suivante : Registre.EvaluationsEnvironnementales@environnement.gouv.qc.ca.

…2

Édifice Marie-Guyart, 30^{e} étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Je souligne également que vous devez nous transmettre deux copies papier et une copie électronique du résumé de l'étude d'impact. De plus, vous devez transmettre une copie papier à toute municipalité locale ou réserve indienne sur le territoire de laquelle le projet serait réalisé.

J'ai demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'annoncer le début de la période d'information publique. Pendant la période d'information publique de 30 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation relativement au projet conformément à l'article 31.3.5 de la LQE.

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information publique vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au BAPE au 418 643-7447.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



PASCALE DÉRY

c. c. M. Alain R. Roy, président du BAPE